

FORMALITES DÉPÔT CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT



[NOUVEAU]

Obtenir ou renouveler
sa **CARTE D'IDENTITÉ** et son **PASSEPORT**

C'est Possible,

À Saint-Etienne de Saint-Geoirs !

1



Je prends mon Rendez-Vous

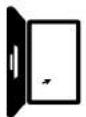
- En ligne sur le site de la Mairie: www.ville-sesg.com

OU



- Par téléphone au 04 76 65 40 35

2



J'effectue ma pré-demande en ligne

- <https://passeport.ants.gouv.fr/vos-demarches> (Un numéro de pré-demande m'est délivré lors de l'enregistrement. Il sera à fournir impérativement le jour de mon rendez-vous).

OU



- Je complète le formulaire CERFA au stylo noir et en majuscules (ne pas compléter et ne pas signer l'intérieur du formulaire).

3



Je vais retirer mon titre

- Dans la même Mairie, dès réception d'un sms m'indiquant qu'il est disponible.



Attention !

- PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR AU DÉPÔT DU DOSSIER (Majeur et Mineur)
- Présentation des originaux de toutes les pièces à fournir.
- Seuls les dossiers complets pourront être enregistrés lors du rendez-vous.
- Tout dossier incomplet entraînera un second rendez-vous.

HORAIRES DES RENDEZ-VOUS :



- Lundi : 9h00 - 12h00 / 16h30 - 18h00
- Mardi : 8h30 - 12h00 / 16h30 - 17h30
- Mercredi : 9h00 - 11h00 / 14h00 - 16h00
- Jeu di : 13h30 - 18h00
- Vendredi : 12h00 - 16h30
- Samedi : 8h00 - 11h00

UNE DÉMARCHE
+ RAPIDE
+ SIMPLE

SAINT-ETIENNE
DE SAINT-GEOIRS



SUR RDV
www.ville-sesg.com



Carte Nationale d'Identité



- Formulaire CERFA 12100*02 (majeur) ou 12101*02 (mineur)
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois – Norme ISO (photo scannée interdite)
- Carte Nationale d'Identité à restituer

Première demande de Carte Nationale d'Identité, perte, vol, péremption du titre depuis plus de 5 ans :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Certificat de Nationalité Française ou Déclaration de Nationalité pour les personnes nées à l'étranger.

- JUGEMENT DE DIVORCE ou CONVENTION** : Autorité parentale, droit de garde pour les enfants, droit d'utilisation du nom d'ex-épouse pour les femmes

MINEURS :

- Jugement de divorce ou convention (autorité parentale, droit de garde)
- Nom d'usage : accord écrit du second parent + copie Carte d'Identité
- Carte Nationale d'Identité du parent signataire de l'autorisation parentale
- Résidence alternée : justificatif de domicile des deux parents

DOMICILE

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, téléphone, dernier avis imposition, assurance habitation, bail, quittance loyer)
- Pour les enfants majeurs habitant chez leurs parents : justificatif de domicile du parent, attestation d'hébergement et pièce d'identité du parent
- Personnes hébergées : idem

PERTE ou VOL

- Déclaration de vol (gendarmerie)
- Déclaration de perte (marie de dépôt du dossier Carte Nationale Identité)
- Timbre fiscal de 25€ (Trésorerie – Tabac – Presse...)
- Timbre fiscal dématérialisé : timbres.impots.gouv.fr

Passport



- Formulaire CERFA 12100*02 (majeur) ou 12101*02 (mineurs)
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois – Norme ISO (photo scannée interdite)
- Carte Nationale d'Identité
- Ancien Passeport (non restitué sauf pour visa en cours de validité)

Si passeport ou carte périmé depuis plus de 5 ans, modification Etat civil ou erreur sur le titre :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Certificat de Nationalité Française ou Déclaration de Nationalité pour les personnes nées à l'étranger.

- JUGEMENT DE DIVORCE ou CONVENTION** : Autorité parentale, droit de garde pour les enfants, droit d'utilisation du nom d'ex-épouse pour les femmes

MINEURS :

- Jugement de divorce ou convention (autorité parentale, droit de garde)
- Nom d'usage : accord écrit du second parent + copie Carte d'Identité
- Carte Nationale d'Identité du parent signataire de l'autorisation parentale
- Résidence alternée : justificatif de domicile des deux parents

DOMICILE

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, téléphone, dernier avis imposition, assurance habitation, bail, quittance loyer)
- Pour les enfants majeurs habitant chez leurs parents : justificatif de domicile du parent, attestation d'hébergement et pièce d'identité du parent
- Personnes hébergées : idem

TIMBRES FISCAUX (Trésorerie – Tabac – Presse...)

- Majeur : 86€ / Mineur de 15 à 18 ans : 42€ / Mineur moins de 15 ans : 17€
- Timbre fiscal dématérialisé : timbres.impots.gouv.fr

PERTE ou VOL

- Déclaration de vol (gendarmerie)
- Déclaration de perte (marie de dépôt du dossier Passeport)